

La tâche de notre cavalerie suisse

Autor(en): **Wille**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **32 (1887)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXII^e Année.

N^o 10.

15 Octobre 1887

La tâche de notre cavalerie suisse.

INSTRUCTION SUR LA MANIÈRE DE COMPRENDRE ET D'ENSEIGNER
LA PRATIQUE DU SERVICE DE CAMPAGNE DANS NOS ÉCOLES ET
NOS COURS. ¹

Ce n'est qu'avec un grand fonds chez l'homme et le cheval, joint à un goût tout particulier du service de campagne et à l'habitude de se mouvoir sur toute espèce de terrain, que notre cavalerie suisse sera de force à répondre à ce qu'on demande d'elle, vis-à-vis des difficultés qu'elle rencontrera toujours dans son infériorité numérique et dans les imperfections inhérentes à toute milice.

I. La tâche de la cavalerie et l'organisation qui en doit résulter.

Notre cavalerie est numériquement faible, et elle manque en outre d'une unité, reconnue indispensable chez les grandes armées, savoir : *la division de cavalerie*.

On peut concéder sans doute que par suite des circonstances particulières à notre petit pays neutre entouré de grands Etats garants de sa neutralité, à notre sol peu étendu et très coupé, à notre organisation de milices territoriales, nous n'ayons pas un besoin absolu de divisions de cavalerie à mettre en première ligne pour des opérations de grande envergure et dont les conséquences ont une portée décisive quelquefois sur l'issue même de la campagne. Il n'en est pas moins vrai qu'une importante partie de la tâche qu'ont à remplir, dans la règle, ces *divisions de cavalerie* proprement dites, ne doit être faite aussi par notre *cavalerie de division* ; et il en résulte que nous sommes amenés à une autre conception de la position et des devoirs de la cavalerie de division que ceux qui lui incombent chez les armées des grands Etats considérés à juste titre, dans toutes les questions tactiques, comme des modèles.

Les régiments de cavalerie attachés à nos divisions ont donc à

¹ Par M. le colonel Wille, instructeur chef de l'arme, traduit par M. Quinlet, lieutenant d'infanterie.

s'acquitter à la fois des tâches qui incombent soit à une division de cavalerie, soit à la cavalerie de division. Dans le premier cas, le régiment de cavalerie doit, au point de vue de l'indépendance de ses entreprises et de la distance du corps auquel il appartient, jouir d'une liberté refusée à la cavalerie de division proprement dite. Mais cette liberté se limite en quelque mesure, par le fait que le régiment ne doit pas oublier qu'il fait partie intégrante de la division d'armée.

Préciser les limites de ces libres mouvements est d'ailleurs impossible ; le théâtre des opérations, l'éloignement, le nombre et la composition des forces ennemies, en un mot, *les circonstances seules*, peuvent les déterminer.

La disposition répondant au double but de notre cavalerie auprès d'une division en marche ou au repos, c'est-à-dire qui n'en est pas encore venue aux mains avec l'ennemi, est la suivante : *tout le régiment de cavalerie en avant*, tandis que le service d'ordonnances et de patrouilles se fait auprès de la division par la compagnie de guides.

Aussitôt que par suite d'un rapprochement opéré par les deux partis, ou par un seul, un combat général s'engage, la distance qui séparait le régiment de cavalerie de la division disparaît, et ce dernier rentre naturellement à la division ; il a alors à s'acquitter de la tâche qui incombe à la cavalerie dans le combat. Plus tard, selon la mesure dont l'un ou l'autre aura repoussé son adversaire, il pourra augmenter de nouveau la distance qui le sépare de sa division et ainsi son degré d'indépendance.

Si plusieurs divisions se trouvent l'une à côté de l'autre en marche en avant ou en déploiement, c'est au commandant en chef à décider si les régiments des divisions doivent être tous réunis, ou en partie seulement, pour être employés devant le front comme division de cavalerie, renforcée d'un bataillon de carabinières et d'une ou deux batteries légères. Ce sera le cas la plupart du temps et on ne laissera qu'à des divisions isolées et particulièrement exposées un escadron pour leur service spécial d'exploration.

Si plusieurs divisions sont disposées les unes derrière les autres, les régiments de cavalerie des divisions d'arrière sont réunis en avant pour y former de grands corps de cavalerie de la force de ceux dont nous avons parlé plus haut. Le commandant en chef décide en outre si les régiments de dragons des divisions de la

tête seront en tout, ou seulement en partie, réunis au corps de cavalerie ou s'ils resteront à leurs divisions.

Toutes ces dispositions dépendent des appréciations du commandant basées sur les circonstances.

Toutefois, en principe général, si la nature du terrain ne s'y oppose pas absolument, les régiments de dragons doivent tous être placés en avant du front des troupes; les guides pourvoiront au service d'ordonnances et de patrouilles auprès des divisions.

II. Service et répartition des guides.

L'effectif de quarante-deux hommes des compagnies de guides est un peu faible pour le service qu'elles ont à faire auprès des divisions; mais n'oublions pas que si nous ne possédons que fort peu de cavalerie nous avons cependant dans notre armée beaucoup d'autres hommes montés qui peuvent être employés au service d'ordonnances et qu'en outre on peut disposer d'autres moyens pour ce service.

Les guides seront employés :

1° *En marche*, au maintien de la communication entre des colonnes qui se suivent ou marchent parallèlement et en outre au service d'ordonnance et des rapports.

2° *Au repos*, au service des rapports, des patrouilles et des avant-postes, ainsi qu'à maintenir les communications intérieures avec les troupes.

3° *Pendant le combat*, comme ordonnances des chefs de troupes et pour s'acquitter du service particulier des patrouilles expédiées par le divisionnaire.

Si la division se trouve au repos, *loin de l'ennemi*, ou en marche de paix d'un point à un autre, pas n'est besoin d'employer de la cavalerie aux services désignés sous les numéros 1 et 2; la compagnie de guides reste, dans ce cas, réunie sous le commandement de son capitaine et il n'y a pas lieu à des détachements spéciaux.

Est-on *en marche à proximité* de l'ennemi? la moitié au moins de la compagnie de guides sera répartie à l'avant-garde; là son service consiste en : 1° celui des rapports, 2° celui des reconnaissances, c'est-à-dire rapide examen des chemins et des différentes particularités du terrain sur lesquels le chef de l'avant-garde ou de l'extrême avant-garde désire être au clair, bien que la cavalerie se trouve déjà en avant.

Le commandant de l'avant-garde détache, dans la règle et selon les circonstances, au commandant de l'extrême avant-garde, au moins la moitié des guides qu'il a à sa disposition. Le reste de la compagnie demeure au gros de la division, à l'exception de six guides qui sont attachés au commandant du premier échelon de la colonne des voitures, pour le service des rapports.

Si la division marche en colonnes parallèles, la compagnie de guides, à l'exception des ordonnances nécessaires au divisionnaire, est répartie entre les diverses colonnes et la plus grande partie sera employée aux avant-gardes de ces colonnes.

Aux avant-postes, la moitié de la compagnie de guides, en tous cas, sera placée sous le commandement direct du chef de ces derniers, pour le service des rapports et celui des patrouilles; l'autre moitié reste au gros.

Pour le combat, à chaque chef de régiment d'infanterie et à chaque chef de bataillon isolé, seront attachés deux guides pour les rapports; il en sera de même pour chaque commandant de brigade d'infanterie (aux chefs de l'artillerie, du parc et des différents trains, ne seront pas attachés d'ordonnances de cavalerie, attendu que les trompettes montés et les adjudants sous-officiers suffisent amplement pour ce service.)

En dehors toutefois de cette répartition normale, le divisionnaire pourra adjoindre des guides comme ordonnances à d'autres chefs de troupes, selon que les circonstances le lui feront juger nécessaire.

Quant aux deux officiers de guides et au reste de la compagnie ils demeurent à la disposition immédiate du chef de la division.

Ces officiers sont adjoints au personnel de l'état-major de la division comme officiers d'ordonnance; les guides fonctionnent pour le service des rapports, ou accompagnent les patrouilles de reconnaissance envoyées par l'état-major de la division, patrouilles qui, suivant leur importance, sont conduites par des officiers d'état-major général ou par des officiers ou sous-officiers de guides.

III. Le régiment de cavalerie devant le front.

Si la division est en marche ou en position, la place du régiment de cavalerie est devant le front.

Sa tâche consiste à établir et à maintenir constamment le con-

tact avec l'ennemi, ainsi qu'à s'opposer à ce qu'il puisse en faire autant contre nos propres troupes.

Le régiment éclaire et couvre à la fois. La distance qui sépare la cavalerie des troupes qui se trouvent derrière elle, ainsi que les dispositions et formations que la cavalerie emploie, varient d'après la mission à remplir. Cette distance peut être normalement d'un jour de marche d'infanterie (20 à 25 kilomètres) et sera plus ou moins grande d'après les circonstances.

On peut toutefois considérer comme règle générale :

1° Que si le *contact avec l'ennemi n'est pas encore établi*, cette distance peut et doit être plus grande, puisque le but essentiel est de découvrir aussitôt que possible où il est et ce qu'il fait.

Si le contact est établi et que l'on ne cherche pas à éviter l'ennemi, la distance diminuera suivant le mouvement en avant de l'un ou de l'autre des deux adversaires.

2° *D'après l'importance tactique et stratégique du terrain.* Si l'on doit atteindre et occuper un défilé important, un cours d'eau, avant que la cavalerie ennemie y parvienne, cette distance pourra s'accroître considérablement pour être ensuite réduite à zéro, car notre cavalerie n'avancera de nouveau que lorsque notre infanterie aura atteint le point indiqué; il en sera de même si l'on doit gagner un centre de communications soit pour y organiser un mouvement de troupes du landsturm, comme renfort pour notre faible effectif de cavalerie, soit pour empêcher le rassemblement d'un landsturm ennemi.

Quant à la formation et à la répartition à adopter pour notre cavalerie, ainsi qu'à sa façon d'agir, elles seront laissées au choix du commandant de cette dernière, choix qui résultera, soit des circonstances, soit de la mission à remplir.

Ce qui sera dit dans la suite sur ce sujet ne doit être considéré ni comme directions en tous cas, ni encore moins comme règle absolue, mais bien comme principe généralement admis.

IV. La cavalerie en marche.

La cavalerie détachée en avant des autres troupes a comme mission principale (les autres n'étant que secondaires) *le service d'exploration*, qui consiste à couvrir la marche en avant des autres troupes et à transmettre au commandant des troupes les renseignements nécessaires à ses dispositions ultérieures.

Les ordres qu'elle reçoit à cet effet sont rarement fixés et déterminés d'une façon définitive. Ils contiennent généralement :

ce que l'on sait de l'ennemi, quels sont les desseins du commandant des troupes, quel est le but de la marche et par où et de quelle façon s'avancent d'autres troupes amies.

La mission donnée à la cavalerie n'est que la conséquence logique de ces communications; l'officier de cavalerie qui en est chargé doit, pour l'exécution de sa consigne, non pas s'attacher à la lettre morte de ses instructions, mais se pénétrer de leur esprit et de la pensée qui les a dictées.

Les moyens de s'éclairer consistent en patrouilles conduites par des officiers, et dont la force pourra, selon les circonstances et selon leur degré d'indépendance, être d'une demi-escouade jusqu'à celle d'un escadron.

En général les patrouilles ne doivent pas être plus fortes que ne l'exige la nécessité.

Le commandant de la cavalerie, dès qu'il a reçu ses ordres, lance en avant ses patrouilles dont la mission est de se porter dans la direction et vers le but de la marche. Leur nombre, ainsi que leur développement latéral, varient d'après les points stratégiques et tactiques importants qui se trouvent dans la direction de la marche, d'après ce que l'on sait de l'ennemi ou de ce que l'on est autorisé à conclure sur sa situation, et d'après la position des troupes amies agissant dans le même but. Il est en général plus à propos de n'envoyer qu'un nombre restreint (2 ou 3) de ces patrouilles indépendantes dans la direction des points très importants et de détacher du gros, pour remplir les missions secondaires, des patrouilles qui le rejoindront, une fois leur consigne exécutée.

Le commandant de la cavalerie doit communiquer à son chef l'envoi de ces patrouilles indépendantes et la mission dont elles sont chargées.

La distance à laquelle ces patrouilles se portent en avant ne dépasse en général pas 10 à 20 kilomètres.

La manière dont ces patrouilles indépendantes doivent être conduites ainsi que l'heure à laquelle et les questions sur lesquelles elles ont à faire rapport, dépendent: 1° du fait que l'on est oui ou non en contact avec l'ennemi. 2° de ce que, dans le premier cas, l'on sait de l'ennemi et à quelle proximité on se trouve de lui, et dans les deux cas du fait que la marche en avant s'exécute sur terrain ennemi ou non.

Dans tous les cas les patrouilles doivent s'efforcer d'atteindre

aussi vite que possible les points d'une haute importance pour la marche en avant des troupes qui suivent.

Si le contact avec l'ennemi n'est pas encore établi, on continuera à s'avancer au trot et sans s'occuper à se masquer, sur la route et vers le but de la marche, en s'enquérant, en passant, dans les villages, dans les gares, etc., de tout ce qui pourrait fournir des indices sur l'ennemi.

Arrive-t-on à constater que l'ennemi y a passé? Il faut en transmettre immédiatement la nouvelle en arrière, lors même qu'il ne s'agirait que d'une faible patrouille, ce fait constituant un premier contact avec l'ennemi dont il importe que le commandant des troupes soit informé.

La patrouille se rencontre-t-elle à l'improviste avec une patrouille ennemie? le mouvement en avant dans la direction de marche s'interrompt et l'on doit s'efforcer de faire des prisonniers, d'anéantir l'ennemi ou, tout au moins, de pousser la patrouille sur la cavalerie qui suit, car le premier soldat ennemi tombant en notre pouvoir sera la source de renseignements précieux pour la conduite de nos troupes.

Le contact avec l'ennemi est-il au contraire déjà établi? alors on sait que ses patrouilles peuvent déjà se trouver sur le terrain à parcourir; il faut dans ce cas agir avec beaucoup de prudence, faire tous ses efforts pour passer inaperçu, surveiller les localités en les contournant; le fait que des patrouilles ennemies ont passé ou qu'on les a découvertes n'a pas besoin d'être signalé en arrière, car cela n'intéresse plus autant pour la conduite des troupes qui suivent, et le gros de la cavalerie pourra repousser ces patrouilles ou s'en emparer.

Le chef de patrouille devra donc les éviter, et plus il sera certain que l'ennemi éclaire ou a éclairé déjà dans le rayon où il se trouve, plus il devra s'efforcer d'atteindre rapidement sur sa route de marche tel point d'importance pour la colonne qui suit.

Que ce point soit encore libre ou dans la main de l'ennemi, il doit en être fait rapport immédiatement en arrière, et qu'on l'occupe ou l'observe seulement, la marche en avant doit être interrompue jusqu'à ce que le gros de la troupe soit arrivé ou l'ait dépassé.

Si le contact avec l'ennemi n'est pas encore établi, le chef de patrouille continue à avancer, et s'il ne fait pas rapport, cela indiquerait que le point en question peut être dépassé sans danger.

De station en station, le chef de patrouille atteindra ainsi le but de sa marche, d'où il rejoindra son corps ; ou bien, selon les circonstances, il y demeurera, s'éclairant et observant en avant, reconnaissant même dans une autre direction, en faisant, dans les deux derniers cas, rapport immédiat. S'il vient à rencontrer une force ennemie de quelque importance, sa tâche ne consiste plus pour le moment à atteindre le but de sa marche, mais bien à observer l'adversaire et à se rendre compte de sa direction de marche et de celle des autres troupes avec lesquelles il pourrait avancer conjointement.

Seulement, après l'avoir fait aussi complètement que possible, il pourra revenir à son premier but ou bien, sans s'en préoccuper plus longtemps, retourner directement à son chef.

Toutefois, avant de renoncer à sa principale et première mission, il ne manquera pas de faire rapport. La cavalerie suit ces patrouilles, réunie, dans la règle, sur la principale route de marche ; quelquefois cependant, selon les circonstances, elle sera divisée en deux ou trois parties, toujours en communication.

Le régiment a alors comme tâche :

1° de chasser devant lui les faibles détachements qui pourraient entraver sa marche ;

2° d'empêcher par la force le service d'exploration ennemi ;

3° d'atteindre lestement les points importants qui se trouvent sur sa marche et de les occuper pour n'en repartir que lorsque l'avant-garde sera arrivée et aura pris sa place.

A pareille besogne notre cavalerie se trouvera, la plupart du temps, en face d'une autre cavalerie, supérieure non seulement en nombre, mais naturellement aussi en habileté ; aussi devra-t-elle agir plus que toute autre arme avec indépendance et éviter de se mettre dans la situation d'être rejetée sur l'infanterie qui la suit.

Il faut donc se garder d'émietter en missions secondaires une cavalerie déjà si peu nombreuse ; il faut en principe la faire marcher en avant dans la direction principale, réunie en aussi grand nombre que possible. En outre, elle aura à se garder de s'engager avec l'ennemi en petits combats isolés ; elle devra se dérober à propos et mettre le plus possible à profit la configuration du terrain si elle veut s'acquitter des devoirs qui lui sont imposés.

Elle doit être pénétrée du sentiment qu'elle combattra avec succès un ennemi, même supérieur sous tous les rapports, si, mettant à profit la vitesse de ses chevaux et connaissant bien son

terrain, elle atteint avant lui ou par surprise des points où son infériorité se trouve balancée par les avantages de sa position et par l'inattendu de son attaque.

On serait dans l'erreur si l'on croyait que la propagation de ces principes dans l'instruction de la cavalerie pût nuire dans l'esprit du cavalier au caractère distinctif de son arme qui est l'*offensive* ; cela dépend uniquement de la manière dont ces principes sont exposés.

L'audace jointe au sentiment de leur responsabilité doit être provoquée chez nos hommes par des appels raisonnés. Il faut leur inculquer l'entrain à se porter en avant en ne comptant que sur soi-même, sur ses propres forces, sur sa propre initiative et non sur le secours de troupes de soutien.

Et d'ailleurs, que d'occasions où le succès n'est dû qu'à un hardi temps de carrière le sabre au poing !

C'est l'affaire des patrouilles de s'assurer, autant que possible, de la distance réelle de grands corps de cavalerie ennemis, s'avancant en masses ou en reconnaissance et dont la présence est toujours plus ou moins connue. Selon le degré de proximité de l'ennemi le chef de la cavalerie, une fois renseigné, devra ou se porter en avant ou rester dans la contrée où il se trouve, ou bien encore se porter même en arrière, afin de prendre position dans les localités où la cavalerie ennemie est nécessairement forcée de passer pour aller de l'avant.

La configuration générale de notre pays permettra de trouver toujours, à des distances relativement peu considérables les unes des autres, des points pouvant être considérés comme des *positions*. Ce sont, la plupart du temps, des sortes de défilés faciles à barrer et à défendre avec l'arme à feu.

On s'efforcera, dans ces cas, de mettre autant de mousquetons en ligne que possible ; point ne sera besoin de réserve à cheval et le nombre des cavaliers employés à la garde des chevaux pourra être beaucoup plus réduit que ne le prescrit le règlement.

Fréquemment aussi on pourra, en dépit de ses éclaireurs, surprendre l'ennemi en flanc par de bons feux, tandis que le reste de la troupe l'attaquera de front.

Dans de telles positions c'est au chef de la cavalerie à décider, d'après la nature du terrain et sa propre appréciation des circonstances, comment il faut agir.

Ce qu'il doit surtout ne jamais faire, c'est d'évacuer si complètement la position devant l'ennemi que celui-ci puisse se jeter

impunément sur l'infanterie qui suit, ou se laisser refouler sur elle.

Il devra au contraire s'efforcer d'arrêter l'ennemi jusqu'à ce que l'infanterie soit là, ou que le divisionnaire ait pris d'autres dispositions.

Ce n'est qu'alors qu'il pourra, selon les circonstances, se dérober complètement à la cavalerie ennemie et en faisant un grand détour masqué, revenir sur les derrières de l'adversaire et recommencer le combat.

Pendant tout le temps que notre cavalerie s'efforcera de retenir la cavalerie ennemie, c'est aux patrouilles expédiées en avant à effectuer les explorations et reconnaissances ordonnées, et le commandant de la cavalerie enverra souvent sur les derrières de l'ennemi d'autres patrouilles encore, auxquelles leur force permettra de l'inquiéter, mais non de le repousser et de le culbuter.

Le régiment, comme du reste tout corps de cavalerie précédé de ses patrouilles, pourvoira aux mesures nécessaires à sa propre sûreté et c'est en tout cas au commandant à fixer, d'après les circonstances, les formations à prendre par le régiment ainsi que le nombre et la force des subdivisions à détacher et l'étendue de leur développement latéral.

Il est à remarquer ici et à poser en principe qu'en tenant compte du grand nombre des chevaux employés aux patrouilles d'officiers envoyées en avant, la faiblesse numérique de notre cavalerie exige impérieusement que cette dernière ne soit pas divisée à l'infini, à droite et à gauche ainsi que dans sa profondeur, de peur qu'en somme il ne reste plus en mains du commandant d'effectif suffisant pour marcher avec succès à l'ennemi.

En général donc on donnera à l'avant-garde du régiment la force d'un peloton qui marchera sur la route avec ses éclaireurs en avant et couvrira ses flancs par une patrouille à droite et une à gauche à la distance d'au moins un kilomètre.

Dans le cas où la vue peut librement s'étendre au loin, ou bien si le terrain est impraticable sur les flancs, point n'est besoin de ces patrouilles et en tout cas elles peuvent être rappelées de temps à autre.

La distance à laquelle ces patrouilles latérales peuvent s'éloigner varie naturellement selon que le terrain est plus ou moins couvert; toutefois elles ne doivent jamais rester en arrière de la hauteur de la pointe, mais au contraire marcher un peu plus en avant.

La force de ces patrouilles de flanc se détermine d'après la nature et la configuration du terrain.

Les distances en profondeur entre les éclaireurs, le peloton d'avant-garde et le gros, doivent être telles que les communications continues d'avant en arrière se fassent avec la plus grande facilité. Si les flancs ne sont pas suffisamment couverts par les patrouilles dont nous venons de parler et qui sont fournies par le peloton d'avant-garde, c'est au gros à en détacher d'autres pour y suppléer.

V. Des haltes.

La cavalerie fait ses haltes, soit conjointement avec les troupes avec lesquelles elle fait corps, soit *séparément* lorsqu'elle se trouve à une grande distance en avant de celles qui la suivent.

Dans une marche générale en avant, c'est ce dernier cas qui se rencontre le plus souvent.

Lorsque les divisions sont en ligne, conformément à sa mission qui est d'empêcher l'approche d'éclaireurs ennemis et de signaler aussitôt que possible l'arrivée de corps ennemis d'une certaine importance, la cavalerie *s'établira la plupart du temps en avant de la division*.

1° *Haltes en marche*. Les haltes en marche sont généralement des haltes de nuit ou d'un jour de repos. Si elles doivent être de plus longue durée, on prendra pour règle ce qui sera dit plus loin sous n° 2.

Les haltes se font en cantonnements étendus, en cantonnements resserrés, ou en bivouacs.

On ne s'établit en cantonnements étendus qu'en cas de certitude complète de n'être point attaqué.

Sans cette assurance on prendra des cantonnements resserrés ou on s'établira en bivouacs. Le bivouac est toujours préférable à proximité de l'ennemi, parce qu'ainsi on peut choisir un terrain à l'abri d'une surprise ou sur lequel on pourra toujours facilement se défendre ; toutefois un temps mauvais, une température défavorable et surtout un besoin absolu de repos pour les hommes et les chevaux, en limitent l'emploi aux cas de nécessité. Les points à choisir comme buts de marche d'un jour ainsi que les emplacements de haltes doivent être des points importants de la marche en avant.

Pour les mesures à prendre avant l'arrivée de la troupe, un officier, un sous-officier et trois hommes seront envoyés en avant dans chaque escadron.

C'est au peloton d'avant-garde qu'incombe le service de sûreté de la troupe au repos ; son chef doit placer, déjà pendant que le régiment est encore en marche, les avant-postes dont le commandant, après son arrivée, fera encore l'inspection.

Selon le degré de proximité de l'ennemi un escadron, ou même selon les circonstances tout le régiment, pourra servir de soutien aux avant-postes et à cet effet faire le service de piquet ; au point de vue de son organisation, du nombre de chevaux qui doivent être désellés, débridés et fourragés à la fois et de la troupe qui peut reposer, on s'en tiendra aux prescriptions générales du règlement.

Le peloton d'avant-garde se divise alors en deux ou quatre patrouilles fixes, placées comme grand'gardes avec leurs postes avancés, et s'il est nécessaire d'en placer davantage un second peloton sera désigné pour ce service.

Ces patrouilles seront placées sur la direction principale de marche de l'ennemi, et autant que possible de façon à ce qu'elles puissent se voir d'un poste à l'autre de jour ; si cela ne peut se faire il importe que chacune d'elle sache au moins exactement jusqu'à quelle distance elle doit observer soit d'un côté soit de l'autre, et qu'ainsi l'espace entier qui les sépare puisse être éclairé.

Dans certains terrains où il est impossible de trouver des points d'où l'on puisse se voir réciproquement et de nuit surtout, la communication sera maintenue par de continuelles patrouilles ; le commandant du peloton aura tout particulièrement, par de fréquentes visites à cheval d'un poste à l'autre, à contrôler la vigilance et le service de ses hommes, ainsi que l'entretien des communications.

La distance des patrouilles fixes entr'elles, ainsi que celle des avant-postes au gros dépend absolument du terrain et d'autres facteurs qui rendent impossible de fixer des règles absolues à cet égard.

Les emplacements des patrouilles fixes seront des points d'où elles puissent de jour observer le plus loin possible sans être aperçues et se mouvoir sans être remarquées, et ceux choisis pour la nuit ne devront pas, à l'ordinaire, être les mêmes que ceux de jour.

Les positions de nuit seront choisies sur les routes d'accès dont la cavalerie ennemie pourrait user dans l'obscurité pour surprendre, par une rapide poussée en avant, nos troupes au repos : des ponts, par exemple, et divers endroits où le terrain se rétrécit

sans que de leur nature ils puissent être considérés comme de véritables défilés.

On devra toujours barrer le plus possible ces points par des abattis et des barricades, mais il sera cependant à propos de ne faire exécuter ces travaux qu'aussitôt après la tombée de la nuit.

Ces mesures peuvent aussi être prises, pour le jour, à l'égard de véritables défilés.

Les patrouilles fixes mettent pied à terre, les chevaux toujours bridés et prêts à être montés, un tiers seulement peut être à la fois dessanglé et débridé pour les fourrager ; de jour on place un poste avancé.

De nuit, une sentinelle double à cheval sera placée à quelques cents mètres en avant de la position, et devant la position même une sentinelle simple, tandis que le reste de la troupe, armé du mousqueton, campe immédiatement en arrière.

On veillera à ce qu'un passage soit laissé aux sentinelles extérieures pour se retirer derrière les barricades.

Mais qu'on ne l'oublie pas, le véritable moyen de pourvoir à sa sécurité c'est d'envoyer continuellement, de jour comme de nuit, une ou deux petites patrouilles de reconnaissance en avant, sur la direction de marche principale de l'ennemi.

Ces patrouilles s'avancent en évitant la route, sans cependant la perdre de vue et sans se laisser apercevoir jusqu'à la distance de 4 à 6 kilomètres en avant ; elles tâchent de gagner un point d'où elles puissent s'assurer, soit à l'œil, soit en écoutant, si l'ennemi s'avance et ensuite, à couvert et hors de sa vue, se porter aussi vite que possible en arrière et en annoncer l'approche.

2° Haltes prolongées de la cavalerie devant des troupes en position.

Si les troupes campent en position, s'attendant seulement à l'arrivée prochaine de l'ennemi dont les avant-postes ne sont pas encore à proximité, la cavalerie sera placée à une grande distance en avant des troupes ; sa tâche consistera à reconnaître déjà de loin et à annoncer la marche de l'ennemi.

Elle aura à s'opposer à ce que de petits détachements de cavalerie ennemie reconnaissent la position de nos troupes, à retarder la marche en avant des forces adverses et à les pousser à d'inutiles déploiements contre nos positions.

Dans ces cas, on la renforcera fréquemment par de l'artillerie et des pionniers d'infanterie, dans certaines positions par des détachements d'infanterie.

Dans le pays même, la cavalerie utilisera à son avantage le landsturm disponible.

La cavalerie ne campera pas réunie, comme nous l'avons posé en principe pour la marche en avant, mais les régiments seront généralement partagés en escadrons qui occuperont des secteurs désignés et formeront ainsi, au devant des divisions en ligne, une grande chaîne d'avant-postes couvrant l'armée campée en arrière.

Chaque escadron (ou peloton ou deux escadrons réunis) aura sa position assignée; le commandant devra la faire renforcer, fortifier ou barricader de suite, en prenant les dispositions nécessaires pour sa défense à l'arme à feu. De ces positions se développera un réseau de patrouilles d'officiers s'étendant très en avant, ayant pour mission d'annoncer la concentration et la marche en avant de l'ennemi et de l'observer jusqu'à ce qu'il ait dessiné tout à fait ses intentions.

Il sera facile de ces positions, soit par leurs feux, soit par des attaques à cheval plus en avant, d'empêcher l'approche d'abord de petits corps de cavalerie ennemis et même de forces plus considérables; ainsi l'on tiendra dans ces positions aussi longtemps que l'adversaire ne se sera pas développé de manière à ce que toute résistance ultérieure soit impossible.

Alors seulement elles pourront être abandonnées et les escadrons, dans leur retraite, se reformeront en régiment, tout en conservant par leurs patrouilles restées en arrière le contact immédiat avec l'ennemi.

VI. La cavalerie dans le combat.

On distingue deux espèces de patrouilles dans le combat:

1° Les patrouilles qui fournissent au commandant en chef les renseignements sur l'ennemi, sa force et son développement, et d'après lesquels il prend lui-même ses dispositions; il est à observer ici que l'on peut, avant le développement général du combat, considérer dans un certain sens comme patrouilles du même genre tout le régiment et même toute la cavalerie qui se trouve devant le front.

2° Les patrouilles que le commandant de la cavalerie expédie pour son propre compte, afin d'épier et d'utiliser les occasions particulièrement avantageuses de combat,

Le service de patrouilles de reconnaissance du commandant en chef des troupes se fait, si le combat s'engage au moment de la marche en avant de l'ennemi, ou si la cavalerie se trouve dans

la position indiquée au chapitre V, § 2, par la cavalerie elle-même et par les patrouilles qui se trouvent au-devant d'elles.

Dans ce cas un petit nombre de patrouilles suffira pour procurer au commandant des troupes tous les renseignements demandés sur certains points particulièrement désignés, et les officiers de guides se trouvant à l'état-major y suffiront généralement. S'il en fallait d'autres, on les commandera dans le régiment de dragons.

C'est le divisionnaire, soit son chef d'état-major, qui fixe le nombre de ces patrouilles, et détermine si ce seront des patrouilles d'officiers ou de sous-officiers.

Il donne à chaque chef de patrouille ses instructions détaillées et précises sur la tâche qu'il a à remplir, et les patrouilles, leur mission une fois terminée, rentrent à leurs corps.

De même que ces chefs de patrouille, les brigadiers d'infanterie, le commandant de l'artillerie, le commandant de régiment de la cavalerie reçoivent leurs propres instructions.

Pour que notre cavalerie numériquement faible puisse combattre avec succès, le régiment ne devra être partagé que dans des cas spéciaux, et il sera par exemple infiniment plus rationnel, au lieu de couvrir l'un des flancs de sa division de deux escadrons et l'autre flanc d'un troisième escadron, d'attacher tout le régiment au flanc le plus exposé ou à celui qui offre le plus d'avantages à la cavalerie au point de vue de la nature et de la configuration du terrain, et de couvrir l'autre flanc par une forte patrouille de reconnaissance seulement, mais poussée très en avant.

Si, après l'avoir reconnu, notre cavalerie sait tirer parti de notre terrain, la plupart du temps si coupé et où la vue ne saurait s'étendre au loin, elle pourra rendre les meilleurs services chaque fois qu'elle sera commandée par un chef courageux, entreprenant et qui sache profiter de tous les moyens qu'il peut avoir à sa disposition.

La mission donnée à ce chef devra être de telle sorte qu'elle lui permette de déployer toute son indépendance et son initiative, et pour cela sa troupe numériquement toujours faible devra lui être laissée *tout entière* dans la main pour le combat.

Le faible effectif de notre cavalerie ainsi que le degré insuffisant d'habileté et de dressage de nos hommes et de nos chevaux, la configuration de notre pays vis-à-vis de la portée et de l'effet actuel des armes à feu, ne nous permettent pas de mettre à la disposition du commandant en chef une réserve de cavalerie pour

agir avec elle à l'instar du grand Napoléon, ou de réunir les régiments de cavalerie de plusieurs divisions pour procéder dans la bataille pareillement aux masses de cavalerie des armées des grands Etats.

La manière d'opérer de notre cavalerie dans le combat devra toujours, plus ou moins, avoir le caractère de petite guerre.

Pendant la mise en bataille des troupes, notre cavalerie aura à éviter les combats en ligne avec la cavalerie de l'ennemi et à s'efforcer surtout, en déployant la plus grande activité, de contraindre son infanterie et son artillerie à se tenir constamment sur leurs gardes contre des attaques subites à l'arme blanche ou le feu inattendu de dragons à pied.

Elle arrivera ainsi à ralentir la marche en avant de l'infanterie ainsi que la mise en batterie de l'artillerie, et surtout en général à inquiéter et fatiguer l'adversaire, fait de grande importance pour la suite du combat.

Pendant la bataille, la cavalerie reçoit généralement l'ordre de couvrir un des flancs contre son débordement, soit de soutenir l'attaque d'une aile ennemie, et nous estimons que son emploi sur l'aile avec laquelle on veut envelopper l'ennemi est en principe très rationnel.

Rarement le commandant du régiment envoyé sur une aile pourra s'arrêter à sa hauteur en s'éclairant par des patrouilles en avant et sur ses flancs ; il devra plutôt avancer prudemment avec son régiment, reconnaître l'extrémité de l'aile ennemie, s'assurer si quelque colonne ne cherche pas, sur ces entrefaites, à l'envelopper et enfin après avoir tourné l'adversaire engager la lutte hardiment.

L'officier de cavalerie entreprenant trouvera maintes occasions de bons coups ; s'il ne réussit pas à agir sur un point donné, ou bien si la vigilance de l'ennemi l'empêche d'entreprendre quoi que ce soit avec espoir de succès, qu'il tente la fortune ailleurs. Souvent aussi la cavalerie contribuera au succès général par le fait seul de sa présence sur un point où l'ennemi sait qu'elle est prête à l'attaquer ; elle le gênera ainsi considérablement dans ses mouvements.

Les objectifs d'attaque sur l'aile ennemie ou sur ses derrières sont les troupes de première ligne engagées sur le front, celles qui s'avancent des dernières lignes ou celles en formation de rendez-vous, les colonnes de munitions en marche vers le front, les trains d'équipages de toute sorte, etc. Si notre régiment se

trouve en arrière de l'aile ennemie, c'est là qu'il sera le mieux placé pour se jeter en cas d'issue malheureuse du combat sur les derrières de l'adversaire, ou en cas de succès pour disperser l'ennemi repoussé.

La cavalerie combat ou *à cheval le sabre en main*, ou *à pied avec le mousqueton* ; mais en principe on ne doit combattre à pied que lorsqu'il est impossible de le faire à cheval.

Toutefois il ne faut pas se dissimuler que, dans notre pays et conformément à la tactique de la petite guerre, que nous estimons en général propre à notre cavalerie, le combat à pied avec l'arme à feu devra être fréquemment employé; l'emploi simultané des deux méthodes sera très avantageux.

Dans le combat *à cheval* on attaquera toujours à *rangs serrés une cavalerie en ligne prête aussi à engager l'action à cheval*.

L'attaque à *rangs ouverts* sera par contre de règle contre une cavalerie surprise dans son développement avant d'être en ligne, ainsi que contre l'infanterie et l'artillerie.

Les circonstances décideront dans ce cas de l'opportunité d'une *réserve à rangs serrés*, telle que le règlement le prévoit; réserve qui n'est absolument nécessaire que dans une attaque à rangs ouverts contre la cavalerie.

L'attaque *en échelons* sera toujours à préférer contre l'infanterie dans quelque formation ou situation qu'elle se trouve (repos, marche, combat), surtout si le terrain permet de diriger le second échelon dans une autre direction.

Le nombre des échelons ainsi que la distance à laquelle ils se suivent sont laissés à l'appréciation du commandant du régiment.

On peut dire en général que plus la surprise sera réussie, moins on aura à former d'échelons se suivant le plus rapidement possible et plus on pourra tenir en arrière une réserve à disposition.

Quant à l'*artillerie suivie d'une escorte*, on ne fondra sur elle que si l'on est assez en force pour les surprendre et les attaquer toutes deux en même temps.

Au reste, contre l'*artillerie* la formation que l'on adopte importe moins que la *direction* de l'attaque et sa *rapidité*, et point n'est besoin de former des échelons; mais il sera bon d'avoir en arrière sous la main, si toutefois l'effectif le permet, une réserve aussi forte que possible à opposer à des subdivisions d'autres armes qui viendraient prendre part au combat.

Contre une cavalerie supérieure en forces et dans notre pays

en général, le combat simultané à cheval et à pied sera, comme nous l'avons déjà dit, fréquent et avantageux.

La subdivision à cheval engage l'ennemi supérieur en nombre à l'attaquer dans le rayon d'action des tirailleurs placés à couvert, pour ensuite se jeter sur lui et le poursuivre aussitôt que, surpris par ce feu inattendu et mis en désordre, il se dispose à faire demi-tour; tandis que les tirailleurs à pied, remontant rapidement à cheval, suivent l'attaque en *ordre serré*.

Répétons-le, ce n'est qu'en cherchant à surprendre son adversaire et en menant l'affaire avec la plus grande énergie que notre cavalerie, inférieure au point de vue du nombre comme à celui de l'habileté des hommes et du dressage des chevaux, pourra lutter avec succès.

Aussi la manière dont elle devra chercher à s'approcher de son point d'attaque, sans le laisser apercevoir trop tôt, est-elle de la plus grande importance; le régiment qui avance dans la direction à lui donnée par le commandant, devra mettre à profit les moindres couverts ou sinuosités du terrain qui le dérobent, lui et ses mouvements, à l'œil de l'ennemi; son chef, en dehors de sa troupe et d'un point qui lui permet de voir plus en avant, le dirigera par signes ou ordres transmis, tandis que les éclaireurs à cheval, conduits par un sous-officier habile, constatent la praticabilité du sol, mettent le front à l'abri de toute surprise, et que des patrouilles couvrent ses flancs.

La formation adoptée par le régiment sera donc nécessairement celle qui lui permettra le mieux de couvrir son mouvement en avant; la plus favorable sera donc généralement *la ligne de colonnes* ou *la colonne par pelotons*.

Le chef de régiment expédie à quelques cents mètres en avant un officier bien monté, habile et décidé, avec trois hommes comme *patrouille de combat*, pour chercher un objectif d'attaque et faire savoir, au moment voulu, la présence d'un ennemi à éviter ou à attaquer; cet officier doit connaître exactement la zone où se meut le régiment afin de pouvoir faire son rapport à temps. Le chef de régiment agit alors, autant que faire se peut, non seulement d'après le rapport à lui transmis, mais aussi d'après une reconnaissance rapide qu'il fait lui-même et du point d'attaque et de la situation.

Il ne devra jamais oublier un seul instant que toute son activité tactique n'a de valeur et d'importance qu'autant qu'elle concourt directement au but de la direction générale du combat, qu'il ne

doit donc pas s'engager dans des entreprises aventureuses qui pourraient le détourner de sa tâche ou le rendre incapable de remplir la mission principale à lui imposée par le divisionnaire et dont celui-ci attend le résultat.

VII. Instruction.

Pour autant que les considérations exposées ci-dessus sur l'emploi tactique de notre cavalerie sont justes, voici les buts divers que nous devons nous proposer d'atteindre dans son instruction.

Hommes et chevaux devront d'abord être habitués à parcourir toute espèce de terrains et à en surmonter les obstacles, et l'on s'efforcera de convaincre nos cavaliers qu'ils rencontreront bien peu de difficultés de ce genre dont ils ne puissent triompher, soit directement, soit en les tournant.

On formera aussi la troupe progressivement à un trot de marche aisé et prolongé. Dans les *évolutions* on apportera une attention toute particulière : au rétablissement rapide de l'ordre serré et de la profondeur primitive de la colonne, lorsque celui-là a été rompu ensuite du passage d'un terrain difficile et que cette dernière a dû s'allonger ; à la rapidité des mises en ligne en avant ; à la promptitude avec laquelle la troupe doit se rallier derrière son chef dans chaque formation ou situation, à celle avec laquelle elle doit mettre pied à terre pour le combat à l'arme à feu et remonter à cheval, ainsi qu'à l'exécution de manœuvres ordinaires sur un simple signe du chef.

On cherchera, dans l'instruction, à donner à la troupe un *vrai goût du service de campagne* et à enseigner à nos cavaliers à faire leurs rapports avec simplicité et exactitude.

Point n'est besoin en effet de les fatiguer dans les écoles, en exigeant d'eux qu'ils apprennent pour ainsi dire par cœur les divers chapitres du service des avant-postes ou de sûreté en marche, ni de leur faire considérer comme de haute importance de réciter, d'après un ordre logique et pédantesque, ce qu'ils ont à communiquer.

Non ; ce que l'éclaireur ou la sentinelle a seulement à savoir, et bien savoir, c'est que derrière lui se trouvent des corps entiers dont la vie et la sûreté dépendent de son bon sens et de son attention.

Nos hommes doivent connaître à fond ces services et le reste être laissé à leur intelligence.

Ils faut qu'ils sachent sur quoi leur attention doit se porter, ce qui doit particulièrement l'attirer, comment ils ont à se comporter dans un village, dans un bois, vis-à-vis d'un pont détruit, ou à la première apparence de l'ennemi, etc., etc.; de plus bien comprendre qu'ils ne doivent faire rapport que lorsqu'ils sont sûrs d'avoir bien vu, et annoncer seulement ce qu'ils ont vu, en n'ignorant pas que le plus petit détail sur l'ennemi a son importance et que leur chef doit être mis au courant de tout ce qu'ils ont observé et entendu.

N'exigeons d'eux dans des services si courts aucune forme particulière pour leurs rapports, n'allons pas prétendre à une correction qui ne ferait que les embarrasser, et tâchons seulement d'obtenir qu'ils s'expriment avec facilité et assurance; tout ce qui resterait d'obscur dans leurs rapports pourra être éclairci par des questions.

A l'école l'instructeur étudiera avec les recrues dans la salle de théorie, au moyen d'une esquisse sur la planche noire, les différentes positions dans lesquelles ils pourraient se trouver et leurs devoirs divers; puis il se rendra avec eux à cheval sur le terrain et là, plaçant deux d'entre eux comme éclaireurs et les instruisant et les questionnant tour à tour ainsi que leurs camarades sur ce qu'ils auraient à faire en chaque point dans un cas donné, il s'assurera qu'ils ont bien compris et les amènera ainsi à agir toujours à propos, en supposant des situations et des cas inattendus.

Ce qui est surtout à désirer chez nos officiers et sous-officiers, c'est cette confiance en soi-même, cette initiative pleine d'entrain, cette habileté, cette hardiesse à cheval qui, jointes à la rapidité de décision, créent chez le soldat la confiance en ses chefs.

Que les commandants et instructeurs y réfléchissent et soient bien convaincus qu'il vaut mieux savoir passer sur des fautes de peu d'importance sans les relever que d'ébranler la confiance de la troupe en faisant de nos officiers de cavalerie des hommes trop préoccupés des fautes qu'ils pourraient commettre et, partant, toujours indécis.

Avant tout, les supérieurs doivent chercher à développer à un haut degré chez les officiers le goût de l'équitation; non pas celui, voulons-nous dire, d'une haute école de manège (à laquelle, reconnaissons-le avec respect, il nous est interdit de penser, vu le peu de durée de nos cours), mais celui de l'équitation de campagne, qui a bien, elle aussi, ses difficultés et quelquefois ses dangers.

Il faut la pratiquer dans notre cavalerie, non pas seulement parce que partout c'est à l'officier à donner l'exemple, mais, et tout particulièrement, parce qu'elle concourt puissamment à développer chez lui les qualités qui lui sont indispensables.

Pouvoir peser une décision et la prendre dans un mouvement rapide, apprécier de sang-froid un obstacle et les dangers qu'il présente et les surmonter, sont des aptitudes sans lesquelles il n'y a pas d'officier de cavalerie accompli.

Nos officiers doivent encore être spécialement exercés à juger d'un terrain au point de vue topographique et tactique pour être en état d'en tirer parti de toutes manières, de ne pas s'y perdre et de savoir toujours s'y retrouver.

Le service de chef de patrouille doit leur être parfaitement connu.

Si quelques exercices, d'une nature formelle, suffisent pour le service de sûreté en marche d'un régiment, l'établissement d'un bivouac ou le placement d'avant-postes dans une halte, on ne pourra jamais par contre employer trop de temps à étudier les missions dont peut être chargée une patrouille d'officiers, et celles-ci seront données de telle sorte que si, pendant leur exécution (ce que l'instructeur aura prévu), quelque incident inattendu survient et force à les modifier, on puisse juger, par la manière dont l'officier aura agi, de son intelligence et de son aptitude à envisager de pareilles situations et à s'en tirer. C'est dans ces cas surtout que nos officiers trouveront l'occasion de montrer qu'ils savent profiter d'un terrain et, en dépit des difficultés qu'il offre, arriver rapidement à leur but.

Ce que nous venons de dire ne diminue en rien du reste la nécessité de former nos premiers lieutenants dans nos écoles au service de sûreté en marche d'un régiment, avec envoi de patrouilles en avant, aux mesures de sûreté à prendre dans les haltes, et à la conduite de la troupe sur tout terrain, avec exercices de combat.

Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse.¹

Lorsque l'on se reporte à quelque vingt ans en arrière et qu'on voit ce qu'est devenue la lourde cavalerie d'autrefois on est forcé de convenir qu'il s'est fait un immense progrès. Les cavaliers

¹ Tout en insérant avec plaisir cet article, qui renferme des renseignements et des aperçus d'un haut intérêt, nous devons en laisser à l'auteur, sur son offre d'ailleurs, toute la responsabilité. *Réd.*